

SÉANCE du 29 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : GUETTE Marie-Claude, BAUCANNE Brigitte, Françoise BÉUF, POITOU Didier, Kévin CAMUS, CHADEFAUD Emmanuel, VULFIN Elisabeth, GUETTE Loïc.

Absents : Elodie CHAUVIN, CHAUVIN Laurent (*procuration donnée à POITOU Didier*), RAVAIL Carine (*procuration donnée à BAUCANNE Brigitte*)

Secrétaire de séance : BAUCANNE Brigitte

Date de convocation : 12/04/2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10 Pouvoirs : 2

Délibération n°DCM-2024-13
Délibération relative à la création d'un emploi

➡ **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la fin du CDD de notre agent communal adjoint technique, il convient de créer l'emploi afin de le stagiairisé.

➡ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service technique de mairie **à compter du 3 juillet 2024**.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

AR Prefecture016-211600408-20240429-DCM_2024_13-DE
Reçu le 30/04/2024**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Mairie de BERNEUIL (Charente)					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif	C	0	1	14,75
Agent d'entretien Des locaux	Adjoint technique	C	1	1	3,00
Cantonnier	Adjoint technique	C	1	1	20,00

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

